

### Fiche de données de sécurité acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 04/22/2024

Numéro de version 56

Révision: 04/22/2024

#### 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Phosphate HR P2**
- **Code du produit:** 00515821, 515820BT, 515821BT, 00515829BT, 4515820BT, 4515821BT
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **Fournisseur :**  
Tintometer Inc.  
6456 Parkland Drive  
Sarasota, FL 34243  
USA  
phone: (941) 756-6410  
fax: (941) 727-9654  
www.lovibond.us  
Made in Germany
- **Numéro d'appel d'urgence:** +1 866 928 0789 (Anglais, Français, Espagnol)

#### 2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS08 danger pour la santé

- Repr. 1B                    H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
STOT RE 1                H372 Risque avéré d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Aquatic Chronic 3      H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le "Hazard Communication Standard" (HCS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS08

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**  
acide borique  
trioxovanadate d'ammonium
- **Mentions de danger**  
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H372 Risque avéré d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**  
P260                    Ne pas respirer les poussières.  
P280                    Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
P201                    Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P303+P361+P353    EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P308+P313            En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.  
P405                    Garder sous clef.

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 04/22/2024

Numéro de version 56

Révision: 04/22/2024

**Nom du produit: Phosphate HR P2**

(suite de la page 1)

· **Autres dangers** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description** : Mélange contenant des composés inorganiques.

· **Composants contribuant aux dangers:**

Comme il s'agit des informations de produit confidentielles l'indication du contenu est fait en gamme de pour cent.

CAS: 10043-35-3 EINECS: 233-139-2 Numéro index: 005-007-00-2 RTECS: ED 4550000	acide borique ⚠ Repr. 1B, H360	70–80%
CAS: 5329-14-6 EINECS: 226-218-8 Numéro index: 016-026-00-0 RTECS: WO5950000	acide sulfamidique ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2A, H319; Aquatic Chronic 3, H412	2.5–5%
CAS: 7803-55-6 EINECS: 232-261-3 RTECS: YW 0875000	trioxovanadate d'ammonium ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Repr. 2, H361; STOT RE 1, H372; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2A, H319	≤2.5%

· **Indications complémentaires** : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### 4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Indications générales** : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· **après inhalation** :

Veiller à l'apport d'air frais

Recourir à un traitement médical

· **après contact avec la peau** :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical

· **après contact avec les yeux** :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min) et consulter un médecin.

· **après ingestion** :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Recourir à un traitement médical

Ne pas faire vomir.

· **Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

résorption

après inhalation:

irritations des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire

risque de lésions de muqueuses touchées

en cas d'ingestion:

état maladif

vomissement

diarrhée

En cas de résorption en grande quantité:

troubles gastro - intestinaux

lassitude

paralysie de la respiration

ataxie (troubles de la coordination des mouvements)

chute de température

troubles cardio-vasculaires

chute de tension

perte de connaissance

douleurs

spasmes

· **Risques:** risque d'oedème pulmonaire

(suite page 3)

US-F

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 04/22/2024

Numéro de version 56

Révision: 04/22/2024

---

**Nom du produit: Phosphate HR P2**


---

(suite de la page 2)

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 

### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
  - **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
  - **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Le produit n'est pas combustible  
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Gaz nitreux  
Oxydes de soufre (SOx)  
Azote oxydes (NOx)  
Ammoniac (NH<sub>3</sub>)  
PbOx
  - **Conseils aux pompiers**
  - **Équipement spécial de sécurité :**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant  
Porter un vêtement de protection totale
  - **Autres indications**  
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.
- 

### 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
  - **Conseil pour les non-secouristes:**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Éviter le contact avec la substance.  
Veiller à une aération suffisante  
Éviter la formation de poussière
  - **Conseil pour les secouristes:** Équipement de protection : voir section 8
  - **Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
  - **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Assurer une aération suffisante.  
Recueillir par moyen mécanique.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
  - **Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13
- 

### \* 7 Manipulation et stockage

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
- **Conseils pour une manipulation sans danger :**  
Éviter la formation de poussière.  
En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration
- **Mesures d'hygiène :**  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.  
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.  
Conserver à part les vêtements de protection.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Stocker dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 04/22/2024

Numéro de version 56

Révision: 04/22/2024

### Nom du produit: Phosphate HR P2

(suite de la page 3)

Assurez-vous que personne ne manipule avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés
- Protéger contre les effets de la lumière
- Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau
- Le produit est hygroscopique

- **Température de stockage recommandée** : 20°C +/- 5°C (environ 68°F)

- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · Paramètres de contrôle

### · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

#### CAS: 10043-35-3 acide borique

TLV (USA)	Valeur momentanée: 6* mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 2* mg/m <sup>3</sup> *as inhalable fraction, A4
EL (Canada)	Valeur momentanée: 6 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 2 mg/m <sup>3</sup>
EV (Canada)	Valeur momentanée: 6 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 2 mg/m <sup>3</sup> inorganic, inhalable
EV (Canada)	Valeur momentanée: 6 mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 2 mg/m <sup>3</sup> inorganique, inhalable

- **Indications complémentaires** : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · Mesures d'ordre technique:

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.  
Voir point 7.

### · Equipement de protection individuel :

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail.

### · Protection respiratoire :

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

### · Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre P3

### · Protection des mains :

Gants de protection.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

### · Matériau des gants

caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0.11$  mm

### · Temps de pénétration du matériau des gants

Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### · Protection des yeux : Lunettes de protection

### · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale** : Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

## \* 9 Propriétés physiques et chimiques

### · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Aspect:

#### · Forme / État physique :

Tablettes

#### · Couleur :

orange

#### · Odeur :

inodore

#### · Seuil olfactif:

Non applicable.

(suite page 5)

— US-F —

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 04/22/2024

Numéro de version 56

Révision: 04/22/2024

Nom du produit: Phosphate HR P2

(suite de la page 4)

· valeur du pH (9.7 g/l) à 20°C (68°F):	3.6
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé.
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Ce produit n'est pas inflammable.
· Température d'inflammation :	Sans objet (solide).
· Température de décomposition :	>150°C (>302°F) (CAS 10043-35-3)
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Sans objet (solide).
· Densité :	Non déterminé.
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non applicable.
· Taux d'évaporation :	Non applicable.
· Solubilité(s):	
· l'eau :	soluble
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Sans objet (mélange).
· Viscosité :	Non applicable.
· cinématique :	Sans objet (solide).
· Autres informations	
· Teneur en substances solides :	100 %

## 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** voir section 10.3
- **Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **Possibilité de réactions dangereuses**  
Un acide se forme au contact de l'eau  
L'hydrogène est formé en présence de l'aluminium ou le zinc.  
Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation  
Possibilité de réactions violentes avec:  
nitrates  
chlore
- **Conditions à éviter** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **Matières incompatibles:** métaux
- **Produits de décomposition dangereux:**  
Ammoniac (NH<sub>3</sub>)  
En cas d'incendie : voir chapitre 5.

## \* 11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### · Estimation de la toxicité aiguë (ATE<sub>(MIX)</sub>) - Méthode de calcul :

Oral	GHS ATE <sub>(MIX)</sub>	2332 mg/kg (.)
Inhalatoire	GHS ATE <sub>(MIX)</sub>	100 mg/l/4h (poussière)

### · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

#### CAS: 10043-35-3 acide borique

Oral	LD50	2660 mg/kg (rat) (OECD 401) (GESTIS, ECHA registrant)
Dermique	LD50.	>2000 mg/kg (rat) (ECHA, registrant: no deaths occurred.)
	LD <sub>0</sub>	1500 mg/kg (child) (MERCK)

(suite page 6)

US-F

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 04/22/2024

Numéro de version 56

Révision: 04/22/2024

**Nom du produit: Phosphate HR P2**

(suite de la page 5)

	NOAEL	9.6 mg/kg (rat) (NTP)
<b>CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique</b>		
Oral	LD50	3160 mg/kg (rat) (GESTIS)
<b>CAS: 7803-55-6 trioxovanadate d'ammonium</b>		
Oral	LD50	169 mg/kg (rat) (OECD 401) (Merck)
Dermique	LD50.	>2500 mg/kg (rat) (OECD402) (Registrant, ECHA: limit-test, all test animals survived at this concentration)
Inhalatoire	LC50/4h	2.51 mg/l (rat) (OECD 403) (Merck)

**· Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Informations sur les composants :**
**CAS: 10043-35-3 acide borique**

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation) (Registrant, ECHA)
Effet d'irritation des yeux	OECD 492	(lapin : irritation légère) (IUCLID)

**CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique**

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin: irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 492	(lapin: irritation)

**CAS: 7803-55-6 trioxovanadate d'ammonium**

Effet d'irritation de la peau	OECD 404	(lapin : pas irritation)
Effet d'irritation des yeux	OECD 405	(lapin: irritation)

- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Informations sur les composants :**
**CAS: 10043-35-3 acide borique**

Sensibilisation	OECD 406	(cobaye : négatif)
-----------------	----------	--------------------

**· IARC (Organisme International de Recherche sur le Cancer)**

Aucun des composants n'est compris.

**· NTP (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

**· OSHA-Ca (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Other information:** Voir chapitre 8/15

- **Synergique produits:** non disponible

**· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

Les indications suivantes concernent au mélange :

Repr. 1B

**· Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Risque avéré d'effets graves pour le système respiratoire à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**· Informations sur les composants :**

CAS 10043-35-3: Evaluation de la cancérogénèse selon NTP: négatif chez l'animal

(suite page 7)

US-F

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 04/22/2024

Numéro de version 56

Révision: 04/22/2024

Nom du produit: **Phosphate HR P2**

(suite de la page 6)

<b>CAS: 10043-35-3 acide borique</b>	
OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)
OECD 476	(négatif) (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test) (mouse lymphomea test)
OECD 414	(négatif) (oral, rat) (ECHA, registrant: no evidence of developmental toxicity up to 55 mg/kg bw. At 76 mg/kg bw there was reduced fetal bodyweight, short and wavy ribs, and these effects disappeared during the postnatal period.)
OECD 474	(négatif) (in vivo, mice)
<b>CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique</b>	
OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test) (Salmonella typhimurium)
OECD 476	(négatif) (In Vitro Mammalian Cell Gene Mutation Test)
OECD 474	(négatif) (mouse, oral)
OECD 487	(négatif) (In Vitro Mammalian Cell Micronucleus Test)
<b>CAS: 7803-55-6 trioxovanadate d'ammonium</b>	
OECD 471	(négatif) (Bacterial Reverse Mutation Test - Ames test)

### · Indications toxicologiques complémentaires :

Aiguë de molybdène (VI)-intoxication: diarrhée, anémie, fatigue, perte d'appétit. Effet toxique sur le foie et les reins après fortes doses.

CAS 10043-35-3 : Absorption: le tractus gastro-intestinal, les muqueuses

Acide borique / borate peut causer des changements dans le développement humain, basé sur des données publiées, par un dosage beaucoup plus supérieur à lequel qui pourrait se trouver en inhalant de la poussière au zone de travail.

<b>CAS: 10043-35-3 acide borique</b>	
.	(source : GESTIS) Principaux effets toxiques : Aigu : Légèrement irritant pour les yeux et la peau ; troubles gastro-intestinaux, effets sur le SNC et (ultérieurement) lésions cutanées après une intoxication massive Chronique : Irritation des muqueuses suite à une exposition par inhalation, effets sur le tractus gastro-intestinal et le SNC  Informations complémentaires (Merck): Toxicité rapportée pour les borates chez l'homme : l'ingestion ou l'absorption peut provoquer des nausées, des vomissements, des diarrhées, des crampes abdominales, des lésions andérythémateuses de la peau et des muqueuses. Les autres symptômes incluent : collapsus circulatoire, tachycardie, cyanose, délire, convulsions et coma. Des décès ont été signalés chez des nourrissons de moins de 5 grammes et chez des adultes de 5 à 20 grammes.  Foie - Irrégularités - Basé sur des preuves humaines
<b>CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique</b>	
.	(source : GESTIS) Principaux effets toxiques Aigu : Effets irritants à corrosifs pour les muqueuses et la peau ; informations insuffisantes disponibles sur les effets systémiques Chronique : Aucune information disponible

· **Autres informations** D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

## 12 Informations écologiques

### · Toxicité

#### · Toxicité aquatique :

<b>CAS: 10043-35-3 acide borique</b>	
EC50	133 mg/l/48h (Daphnia magna) (ECOTOX)
LC50	50–100 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (ECOTOX)
<b>CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique</b>	
EC50	71.6 mg/l/48h (Daphnia magna) (OECD 202)

(suite page 8)

— US-F —

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 04/22/2024

Numéro de version 56

Révision: 04/22/2024

### Nom du produit: Phosphate HR P2

(suite de la page 7)

EC50	14.2 mg/l/96h (poisson) (GESTIS)
LC50	70.3 mg/l/96h (Pimephales promelas) (OECD 203) (Merck)
<b>CAS: 7803-55-6 trioxovanadate d'ammonium</b>	
NOEC	0.87 mg/l (poisson) (30d) (ECHA: Clarias batrachus)
LC50	2.6 mg/l/96h (poisson) (ECOTOX: Ictalurus catus)
<b>· Toxicité sur les bactéries:</b>	
<b>CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique</b>	
EC10	≥1000 mg/l (Pseudomonas putida) (16h) (IUCLID)

**· Autres indications :**

Toxique chez les poissons:

Composés du molybdène en général: > 25 mg/l

NH<sub>4</sub><sup>+</sup> > 0.3 mg/l

**· Persistance et dégradabilité .**

**· Autres indications :**

Mélange contenant des composés inorganiques.

Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.

**· Potentiel de bioaccumulation**

Pow = coefficient de partage octanol/eau

log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

<b>CAS: 10043-35-3 acide borique</b>	
log Pow	-1.09 (.) (OECD 107, 22°C) (Merck)
<b>CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique</b>	
log Pow	0.1 (.) (experimental) (Merck)

**· Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**· Autres effets néfastes**

Les composés du phosphore et/ou de l'azote peuvent, en fonction de leur concentration, contribuer à l'eutrophisation des eaux de naturelles.

Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

**· Méthodes de traitement des déchets**

**· Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.

**· Emballages non nettoyés :**

**· Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**· Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

## 14 Informations relatives au transport

<b>· Numéro ONU</b>	
<b>· DOT, IMDG, IATA</b>	néant
<b>· Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
<b>· DOT, IMDG, IATA</b>	néant
<b>· Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>· DOT, IMDG, IATA</b>	
<b>· Classe</b>	néant

(suite page 9)

— US-F —

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 04/22/2024

Numéro de version 56

Révision: 04/22/2024

Nom du produit: Phosphate HR P2

(suite de la page 8)

· Groupe d'emballage · DOT, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus

### \*15 Informations relatives à la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Sara

· Section 355 (Substances extrêmement dangereuses):

Aucun des composants n'est compris.

· Section 313 (Listes de toxiques chimiques particuliers 40 CFR 372)

CAS: 7803-55-6 trioxovanadate d'ammonium

· TSCA (Toxic Substances Control Act des États-Unis):

Tous les composants ont la valeur ACTIVE.

· Hazardous Air Pollutants

Aucun des composants n'est compris.

· Proposition 65

· Produits chimiques connus et peuvent causer:

Aucun des composants n'est compris.

· Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des femelles:

Aucun des composants n'est compris.

· Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des mâles:

Aucun des composants n'est compris.

· Produits chimiques connus pour causer une toxicité à l développement:

Aucun des composants n'est compris.

· New Jersey Right-to-Know List:

CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique

CAS: 7803-55-6 trioxovanadate d'ammonium

· New Jersey Special Hazardous Substance List:

CAS: 5329-14-6 acide sulfamidique

CO

· Pennsylvania Right-to-Know List:

CAS: 7803-55-6 trioxovanadate d'ammonium

· Pennsylvania Special Hazardous Substance List:

CAS: 7803-55-6 trioxovanadate d'ammonium

E

· EPA (agence de protection de l'environnement des États-Unis)

CAS: 10043-35-3 acide borique

I (oral)

· NIOSH-Ca (Institut national de recherche sur la sécurité et la santé au travail)

Aucun des composants n'est compris.

· Indications sur les restrictions de travail :

Respectez les réglementations nationales, le cas échéant :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes (94/33/CE).

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent (92/85/CEE).

· Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

US-F

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## acc. to OSHA HCS (HazCom 2012)

Date d'impression : 04/22/2024

Numéro de version 56

Révision: 04/22/2024

---

**Nom du produit: Phosphate HR P2**


---

(suite de la page 9)

### \* 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### · Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H332 Nocif par inhalation.  
 H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Restriction de l'utilisation recommandée.** Utilisation industrielle seulement

· **Numéro de version / date de révision :** 56 / 04/22/2024

#### · Acronymes et abréviations:

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development  
 STOT: specific target organ toxicity  
 SE: single exposure  
 RE: repeated exposure  
 EC50: half maximal effective concentration  
 IC50: half maximal inhibitory concentration  
 NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration  
 ACGIH<sup>®</sup> - American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 •A1 - Confirmed human carcinogen  
 •A2 - Suspected human carcinogen  
 •A3 - Confirmed animal carcinogen with unknown relevance to humans  
 •A4 - Not classifiable as a human carcinogen  
 •A5 - Not suspected as a human carcinogen  
 IARC - International Agency for Research on Cancer  
 •Group 1 - Carcinogenic to humans  
 •Group 2A - Probably carcinogenic to humans  
 •Group 2B - Possibly carcinogenic to humans  
 •Group 3 - Not classifiable as to carcinogenicity to humans  
 •Group 4 - Probably not carcinogenic to humans  
 NTP - National Toxicology Program, U.S. Department of Health and Human Services  
 •Group K - Known to be Human Carcinogens  
 •Group R - Reasonably Anticipated to be Human Carcinogens  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 DOT: US Department of Transportation  
 IATA: International Air Transport Association  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 NIOSH: National Institute for Occupational Safety  
 OSHA: Occupational Safety & Health  
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
 Eye Irrit. 2A: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2A  
 Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B  
 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2  
 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2  
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

#### · Sources

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.  
 ECHA: European Chemicals Agency <http://echa.europa.eu>  
 GESTIS- Stoffdatenbank (Substance Database, Germany)  
 IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)  
 ECOTOX Database  
 NTP (Programme National de Toxicologie)

· \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**